

Article 31 du Règlement

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVERSEMENT D'UN LIQUIDE VISQUEUX À SENNETERRE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, un article de Camille Beaulieu pour la Presse Canadienne du 4 juin 1989 titre «Un wagon américain laisse échapper un liquide visqueux à Senneterre.» Il s'agit d'un wagon de chemins de fer convoyé par le Canadien National et appartenant à la compagnie américaine Southern, n° 524335, qui est bloqué dans la cour de triage de Senneterre en raison d'une avarie. La fiche de réparation du CN n° 6229, datée du 2 juin 1989, mentionne: «Suite à une avarie du wagon qui a été arrêté à Senneterre pour réparation, il a été constaté qu'il contenait quelques plaques de cuivre. La cargaison est en réalité composée de barils contenant toutes sortes de produits non identifiés et il n'y a pas de couvercles sur les barils. Plusieurs ont été renversés et les liquides coulent sous le wagon.» Ce wagon est entré au Québec vers le 19 mai 1989, ce qui signifie que les dirigeants du CN ont laissé ce wagon traverser villes et villages du Québec pendant plusieurs jours sans s'inquiéter du liquide qui coulait sous ce wagon.

Monsieur le Président, c'est une chance que les employés du CN à Senneterre sont compétents et qu'ils prennent soin de l'environnement en Abitibi!

* * *

[Traduction]

LE BUDGET

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, le budget du gouvernement a imposé aux Canadiens quelques-unes des taxes les plus brutales, les plus impitoyables et les plus régressives, dont la taxe sur les produits et services qui sera perçue jusque sur les maisons que les Canadiens veulent acheter.

Selon le fonctionnaire du cabinet du ministre à qui l'on s'adresse, cette taxe peut être remboursable, partiellement remboursable ou non remboursable. Or, les acheteurs et les entrepreneurs en bâtiment ont le droit de savoir ce qui se passe pour pouvoir faire des projets.

En outre, le ministre d'État chargé de l'Habitation (M. Redway) déclare que le PAREL pour les logements locatifs a été annulé parce que ce programme ne s'adresse pas entièrement aux Canadiens nécessiteux. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Des groupes de locataires de partout au Canada ne sont pas d'accord avec cela. En fait, le PAREL pour les logements locatifs est un programme très efficace destiné aux locataires qui méritent un logement convenable. Le gouvernement devrait examiner les faits réels.

L'ENVIRONNEMENT

LE CENTRE SUR LES RECHERCHES ATMOSPHÉRIQUES

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, la semaine du 4 au 10 juin est la Semaine canadienne de l'environnement. Pour souligner cet événement majeur, il me paraît tout indiqué d'annoncer que le gouvernement fédéral accordera une subvention de 435 000\$ pour l'agrandissement du centre sur les recherches atmosphériques, le CARE, situé à Egbert, en Ontario.

La construction des nouveaux locaux est déjà en cours. Le centre mettra au point de nouveaux instruments de surveillance, il effectuera des travaux de recherche et étudiera les effets des variations climatiques sur les ressources en eaux et les forêts.

Le CARE est le seul centre de recherche en son genre au Canada. Il est situé dans une partie rurale de la circonscription de Simcoe-Centre, ce qui garantit que ses mesures ne sont pas faussées par les hauts taux de pollution atmosphérique fréquents dans les centres urbains.

Grâce à ses installations, le centre mettra au point de nouvelles techniques qui permettront au Canada de demeurer à l'avant-garde de la recherche sur l'environnement et l'atmosphère.

* * *

LES CHEMINS DE FER

L'AMÉLIORATION DE LA VOIE FERRÉE DE LA SUBDIVISION DE BIG RIVER

M. Len Taylor (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, le 13 avril, j'ai assisté à une assemblée de céréaliers et de citoyens concernés à Debden, en Saskatchewan, au cours de laquelle la discussion a porté presque entièrement sur la nécessité d'améliorer la voie ferrée entre Debden et Big River, en Saskatchewan.

Le 2 juin, en réponse à une lettre que je lui avais adressée, le ministre des Transports (M. Bouchard) a admis que le tronçon de voie ferrée connu sous le nom de subdivision de Big River avait été désigné pour être remis en état en mai 1984. Toutefois, immédiatement après les élections générales de cette année-là, le projet a été annulé en septembre 1984.

Le ministre déclare maintenant que la suppression anticipée du programme de remise en état des embranchements, auquel on avait affecté suffisamment de fonds pour effectuer la remise en état de la subdivision de Big River, a tué le projet, et qu'aucun crédit pour cet embranchement ne sera maintenant approuvé.